



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL

Communiqué de presse – Pressemitteilung

Numéro : 062 – 2025/2026

Date : 20 mai 2026

Décisions de la première instance et de l'instance d'appel de la licence UEFA, de la licence nationale et du fonds de solidarité

I) Clubs de la BGL Ligue

A) Première instance

Le 14 avril 2026, la première instance de décision a accordé une licence UEFA, une licence nationale et la participation au fonds de solidarité de l'UEFA aux clubs suivants de la BGL Ligue :

- 1) Atert Bissen
- 2) FC Differdange 03
- 3) FC Mamer 32
- 4) AS La Jeunesse Esch
- 5) Racing FC Union Luxembourg
- 6) Union Titus Pétange
- 7) UN Kärleng 97
- 8) UNA Strassen
- 9) US Hostert
- 10) US Mondorf
- 11) Victoria Rosport

B) Instance d'appel

Le 19 mai 2026, l'instance d'appel a accordé une licence UEFA, une licence nationale et la participation au fonds de solidarité de l'UEFA aux clubs suivants de la BGL Ligue :

- 1) F91 Dudelange
- 2) Jeunesse Canach
- 3) FC Rodange 91



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL

L'instance d'appel a refusé la licence UEFA et la participation au fonds de solidarité de l'UEFA aux clubs suivants de la BGL Ligue :

- 1) FC Progrès Niederkorn
- 2) Swift Hesperange

La licence nationale a cependant pu être accordée aux clubs Progrès Niederkorn et Swift Hesperange.

Néanmoins, conformément au *Règlement interne de la FLF relatif à la procédure d'octroi de licence nationale pour la participation au championnat de la Division Nationale (BGL Ligue)* :

le club Progrès Niederkorn a été condamné par l'instance d'appel à une amende de 1500.-eur pour la violation du point 5) Critères financiers, c) Arriérés de paiements, 4^{ème} alinéa :-envers les fournisseurs du club.

Le club Swift Hesperange a été condamné par l'instance d'appel à :

- une amende de 2500 euro pour la violation du point 1) Critères sportifs, d) Suivi médical des joueurs seniors et jeunes;
- une amende de 2.500.- euro et au retrait de 2 points pour la saison BGL Ligue 2026/2027 pour la violation du point 5) Critères financiers, b) Règle relative aux fonds propres nets;
- une amende de 2.500.- euro pour la violation du point 5) Critères financiers, c) Arriérés de paiements envers des clubs de football (résultant d'activités de transferts ou autres);
- une amende de 10.000.- euro et au retrait de 10 points pour la saison BGL Ligue 2026/2027 pour la violation du point 5) Critères financiers, C) Arriérés de paiements envers le personnel et/ou les administrations fiscales et/ou sociales;
- une amende de 2.500.- euro pour la violation du point 5) Critères financiers, c) Arriérés de paiements envers des fournisseurs du club.



FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL

II) Clubs de la Promotion d'Honneur

A) Première instance

En ce qui concerne les clubs de la Promotion d'Honneur, la première instance de décision a accordé le 14 avril 2026 la licence nationale et la participation au fonds de solidarité de l'UEFA aux clubs suivants :

- 1) CS Fola Esch
- 2) FC Wiltz 71
- 3) Berdenia Berbourg
- 4) Résidence Walferdange
- 5) US Rumelange
- 6) Marisca Mersch
- 7) FC Luxembourg City
- 8) SC Bettembourg
- 9) FC Mondercange (uniquement postulé à participation au fonds de solidarité de l'UEFA)

B) Instance d'appel

Le 19 mai 2026, l'instance d'appel a accordé aux clubs suivants la licence nationale et la participation au fonds de solidarité de l'UEFA :

- 1) Etzella Ettelbruck
- 2) FC The Belval Belvaux
- 3) FC Lorentzweiler
- 4) FC Koeppchen Wormeldange

La licence nationale et la participation au fonds de solidarité de l'UEFA a été refusée aux clubs US Feulen (absence d'audit), FC Schifflange et Alisontia Steinsel. (Schifflange et Steinsel n'avaient pas postulé à la licence nationale et au fonds de solidarité de l'UEFA).